

# ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.90.50

21 février 1990

## DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

### NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>TCHÉCOSLOVAQUIE</u>
2. Organisme responsable: Direction fédérale de la normalisation et des mesures
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [], 2.6.1 [X], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Appareils à pétrole portatifs pour l'avertissement, le flambage et le soudage
5. Intitulé: CSN - 061320 - Appareils à pétrole portatifs pour l'avertissement, le flambage et le soudage: règlements techniques et méthodes d'essai
6. Teneur: Cette norme indique la terminologie, énonce des prescriptions générales et techniques et décrit les méthodes d'essai.
7. Objectif et justification: Santé, sécurité, protection de l'environnement et économie de fonctionnement
8. Documents pertinents:
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: 1er janvier 1990
10. Date limite pour la présentation des observations: Dès que possible
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: